

*Proposition présentée par le député:*

*M. Jean Spielmann, Pierre Ducrest, Michel Ducret, Michel Parrat, Nelly Guichard, John Dupraz et Pierre Vanek*

*Date de dépôt: 26 janvier 2001*

*Messagerie*

## **Proposition de motion**

### **pour une réalisation rapide des projets de tramway, en site propre, en Ville de Genève**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- que la réalisation du réseau de tramway, telle que prévue dans la loi sur le réseau des transports publics, est une priorité de notre politique des transports;
- que l'extension de la ligne de tram 13 avec les branches Sécheron et Acacias constitue une étape décisive à ce sujet, attendue depuis plusieurs années ;
- que la réalisation de ces deux lignes de tram est malheureusement bloquée par des oppositions et des recours ;
- que l'on peut déplorer ces actions, mais le législateur donne la possibilité à nos concitoyens d'intervenir dans les procédures applicables aux constructions, à l'aménagement des voies de circulation et à la réalisation de lignes ferroviaires ;
- que la solution la plus réaliste dans de tels cas est d'examiner si le projet en cause peut ou mérite d'être adapté de manière à trouver une solution satisfaisante permettant d'obtenir le retrait des oppositions ;

- que c'est ainsi que les autorités ont dû procéder en maintes occasions pour faire aboutir leurs projets, tout particulièrement lorsqu'il s'agit d'aménagements de voies de circulation en ville, où les intérêts contradictoires sont nombreux ;
- que les lignes de tram doivent être les plus attractives possibles pour qu'elles contribuent à un report modal convaincant ;
- qu'une médiation engagée à l'initiative du Conseil administratif de la Ville de Genève en ce qui concerne la tranche Sécheron de la ligne de tram 13 a permis de trouver une variante ayant reçu l'accord des recourants, du directeur général des TPG et du Conseil administratif de la Ville de Genève.
- que la solution trouvée permettrait de mettre les deux voies de la ligne de tram 13 en site propre intégral à la rue de Lausanne, soit la solution optimale pour garantir une utilisation performante du futur tramway, tout en maintenant une voie de circulation automobile dans chaque sens, conformément à ce qui est prévu dans les plans ayant fait l'objet de la concession accordée aux TPG pour la réalisation de cette ligne ;
- que cette solution prévoit également deux pistes cyclables en site propre sur toute la longueur de la rue de Lausanne, offrant ainsi un maximum de sécurité aux cyclistes, alors que le projet retenu jusqu'à présent prévoit sur la moitié de la rue de Lausanne une mixité des cycles avec les voies de tram, ce qui constitue un danger inacceptable pour les deux roues et pour les conducteurs de TPG ;
- que cet aménagement pour les deux-roues répond aux doléances à la fois des cyclistes et du personnel roulant des TPG, qui se sont plaints par voie de pétition des dangers que présente la présence de cyclistes sur les voies des trams ;
- que la solution trouvée permet enfin de créer une véritable place piétonne devant la gare Cornavin ;
- qu'elle a surtout le mérite de permettre une ouverture rapide du chantier et de mettre fin à "une guerre des transports", qui est préjudiciable pour tout le monde ;
- que le Conseil administratif, puis le Conseil municipal, par voie de motion, ont demandé au Conseil d'Etat de participer à la médiation ;

- que le Conseil d'Etat se doit de donner suite à cette demande, et participer également à la médiation engagée qui devrait s'étendre à tous les milieux intéressés afin de débloquer la situation et permettre l'ouverture rapide du chantier de la ligne tram 13.

demande au Conseil d'Etat:

- de participer à la médiation et que cel le-ci soit étendue à la branche Acacias et aux autres extensions du réseau tram ways, de manière à rallier l'ensemble des milieux intéressés aux transports, à des projets répondant aux besoins de développement des transports publics ;
- de mettre tout en œuvre pour réal iser le parc-relais de sécheron simultanément.

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Le développement des réseaux de s transports publics à l'horizon 2006 doit être réalisé conformément à la loi sur le réseau des transports publics (H 1 50). La population genevoise s'est prononcée à de multiples reprises et très clairement en faveur du développement des t ransports publics. Malheureusement la construction du t ram 13 à l a rue de Lausanne est bloquée par des recours auprès du C onseil fédéral, et l'on ne sait pas dans quels délais une réponse définitive sera donnée à ces recours. De plus, rien ne garanti que la réponse du Conseil fédéral permettra la réalisation rapide du projet contesté, d'autant plus que ce dernier n'est pas identique au projet ayant obtenu la première approbation.

Pour trouver rapidement une solution acceptable pour les différentes parties intéressées, la Ville de Genève a pris l'initiative de lancer une médiation entre les parties intéressées. Qu'un terrain d'entente à été trouvé entre la Ville de Genève et les auteurs des recours. Un accord est intervenu qui prévoit la réalisation dans chaque direction de la ligne de tram en site propre, d'une piste pour les voitures et d'une piste cyclable. De même une solution acceptable à été trouvée à la Place Cornavin.

Face aux perspectives positives ouvertes par un tel accord, il est incompréhensible que le Co nseil d'Etat refuse de participer à une telle médiation et soit, en définitive, responsable du blocage de l'avancement des travaux.

Au bénéfice de ces explications, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs les députés, de manifester très clairement votre volonté de trouver une solution négociée en adressant directement cette motion au C onseil d'Etat pour lui demandé de participer à cette médiation et ainsi contribuer à trouver une solution permettant de répondre aux besoins de la politique des transports voulue par la grande majorité des citoyennes et des citoyens de notre canton.